

**GROUPE
ECOLO
DE
PARIS**



CONSEIL DE PARIS – DECEMBRE 2017

DOSSIER DE PRESSE

Contact :

Hélène Bracon
helene.bracon@paris.fr
06 87 40 14 53

CONSEIL DE PARIS - GROUPE ÉCOLOGISTE



David BELLARD
Président du groupe
11^e arrondissement



Jacques BOUTAULT
Maire du
2^e arrondissement



Bernard JOMIER
Sénateur de Paris
19^e arrondissement



Célia BLAUDEL
Adjointe à la Maire
chargée de
l'environnement, du
développement durable,
de l'eau, de la politique
des canaux et du "plan
climat énergie territorial"
14^e arrondissement



Antoinette GUHL
Adjointe à la Maire
chargée de l'économie
sociale et solidaire, de
l'innovation sociale et de
l'économie circulaire
20^e arrondissement



Anne SOUYRIS
Adjointe à la Maire
chargée de la Santé et
aux relations avec
l'AP-HP
10^e arrondissement



Christophe NAJDOVSKI
Adjoint à la Maire
chargé des transports,
de la voirie, des
déplacements et de
l'espace public
12^e arrondissement



Galla BRIDIER
Adjointe à la Maire
chargée des
personnes âgées et de
l'autonomie
18^e arrondissement



Aurélie SOLANS
Conseillère déléguée
chargée de
l'environnement
auprès de C. BLAUDEL
19^e arrondissement



Yves CONTASSOT
13^e arrondissement



Jérôme GLEIZES
20^e arrondissement



Pascal JULIEN
18^e arrondissement



Fatoumata KONE
19^e arrondissement



Sandrine MEES
18^e arrondissement



Joëlle MOREL
11^e arrondissement



Marie ATALLAH
13^e arrondissement

EDITO

Pour un budget plus écologiste !

En cette fin d'année, le Conseil de Paris prépare le budget de la ville pour l'année 2018. Pour nous, élu-es écologistes, la priorité devra évidemment être donnée à l'environnement et à la lutte contre le dérèglement climatique.

Après avoir voté le mois dernier à l'unanimité un Plan Climat très ambitieux, faisant encore une fois le constat de l'urgence climatique, et proposant 500 mesures pour faire de Paris une ville neutre en carbone en 2050, **ce budget 2018 doit être "Accord de Paris et Plan Climat compatible" !**

Nous demandons à la ville de Paris des investissements dans des domaines clés.

L'économie sociale et solidaire doit être l'avenir de notre modèle économique. La Maison des Canaux est devenue une référence. Nous devons continuer à la soutenir, tout comme **les coopératives alimentaires, véritables moteurs pour une consommation plus responsable.** Afin de lutter contre la pollution atmosphérique la question énergétique est fondamentale. La ville a déjà entamé sa transition puisque sous l'impulsion des élu-es et adjoint-es écologistes, depuis le 1er janvier 2016, les bâtiments municipaux et l'éclairage public sont à 100% alimentés en électricité verte. Mais il faut aller plus loin en créant **un opérateur public local d'énergie renouvelable "Energie Paris"**.

Nos déchets sont également une source infinie de pollution : ils ont été créés, ils sont jetés, transportés, incinérés ou recyclés. Nous demandons **la mise en place d'une tarification incitative** qui encouragerait chacun à réduire ses déchets.

Sur la question des transports, 2017 était l'année du vélo, 2018 ne doit pas être en reste. Pour continuer à inciter les Parisien-nes à se déplacer à vélo, nous devons leur garantir **des vélobox, stationnements sécurisés sur l'espace public.** Et pour récupérer un peu de la place prise par la voiture, pour recréer un lien avec le reste de la métropole, nous demandons **l'organisation d'une fête sur le périphérique !**

La ville de Paris doit donner les moyens à ses habitant-es d'avoir des comportements vertueux pour le climat. C'est tout l'objet de nos propositions pour un Paris plus écologique !

David Belliard, président du groupe écologiste de Paris

Le président du groupe



David BELLIARD

37 ans

Journaliste et spécialiste des politiques de santé publique et de l'économie sociale et solidaire (ESS), David Belliard a travaillé dans la lutte contre le sida et est engagé pour l'égalité des droits des personnes LGBT.

Pour plus d'environnement et plus d'égalité, les 10 priorités budgétaires des écologistes

Le soutien à l'Agence Parisienne du Climat et la création d'Énergie Paris pour
donner la **priorité au plan climat**

La création de Velobox, des **stationnements sécurisés pour les vélos**

Le **soutien aux structures de l'ESS** et de l'économie circulaire

La lutte contre **les violences faites aux femmes**

L'engagement de Paris pour **un revenu universel**

L'organisation d'un **événement festif sur le périphérique**

La mise en place d'une tarification incitative pour **réduire nos déchets**

La mise à disposition d'un local pour permettre au collectif **Archives LGBTQI** de
travailler

La création d'un lieu "de toutes les cultures" pour valoriser **une démarche
interculturelle**

Le **droit des locataires** avec le soutien à l'ADIL 75 (association départementale
d'information sur le logement)

SOMMAIRE

BUDGET 2018

ENVIRONNEMENT

- p.10 Vœu relatif à la mise en œuvre du nouveau Plan Climat Air territorial de la Ville de Paris
- p.11 Amendement budgétaire relatif aux moyens de l'Agence Parisienne du Climat
- p.13 Amendement budgétaire relatif à la mise en œuvre du dispositif Vélobox
- p.14 Amendement budgétaire relatif à l'organisation d'un évènement festif sur le périphérique
- p.15 Amendement budgétaire relatif à une étude pour la création d'un opérateur public local d'énergie
- p.16 Amendement budgétaire de soutien aux structures de l'ESS et l'économie circulaire Les Canaux et aux coopératives alimentaires
- p.17 Amendement budgétaire relatif aux projets de végétalisation

EGALITE FEMME-HOMME

- p.18 Amendement budgétaire relatif au financement de la lutte contre les violences faites aux femmes
- p.19 Vœu relatif à l'allongement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

FINANCES

- p.20 Vœu demandant une mission de préfiguration pour l'instauration d'un revenu de base à Paris
- p.21 Vœu relatif à la créance de l'association ASCBB à l'égard de la Ville de Paris et à son nécessaire remboursement

ESPACE PUBLIC

- p.23 Amendement relatif à un meilleur entretien des toilettes publiques dans les espaces verts
- p.24 Vœu pour une meilleure régulation et valorisation de l'espace public à Paris

ENCADREMENT DES LOYERS

- p.25 Amendement budgétaire relatif aux moyens de l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75) – pour une reprise du service dédié aux questions d'encadrement des loyers

DECHETS

- p.26 Vœu relatif à la création d'un Grenelle de la propreté
- p.27 Vœu relatif à la mise en place d'une fiscalité incitative pour la collecte des déchets ménagers
- p.28 Vœu relatif à la taxe de balayage

EDUCATION

- p.29 Amendement relatif à la création d'un appel à projets pédagogiques innovants dans les établissements parisiens

CULTURE

- p.30 Amendement relatif à un projet de centre d'archives LGBTQI
p.32 Amendement relatif à la mise en œuvre des recommandations de la MIE « Paris ville interculturelle »
p.33 Amendement budgétaire relatif à la subvention de la ville de Paris pour la structure du Plateau (19^{ème} arrondissement)
p.34 Amendement relatif au financement de l'organisation du salon Maghreb-Orient Des Livres

CITOYENNETE PARISIENNE

- p.35 Vœu pour un plan d'actions assortis des moyens nécessaires à l'amélioration de la participation citoyenne

CONDITION ANIMALE

- p.37 Vœu relatif à l'abolition de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages et au soutien par la Ville de Paris de toutes les formes de cirques qui préservent la condition animale

DEPLACEMENT

- p.39 Vœu relatif à une participation financière des entreprises de free-floating (scooters et vélos en libre-service) à l'aménagement de l'espace public

EQUIPEMENTS PUBLICS

- p.42 Vœu relatif à l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2 », à la situation de la bibliothèque Marguerite Durand et à la création d'une maison des Femmes
- p.44 Amendement relatif à l'approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires

SANTE

- p.46 Vœu relatif à l'exposition des Parisien-nes aux perturbateurs endocriniens

SOCIAL

- p.48 Amendement relatif à la réalisation 80 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de transformation d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale de 226 logements PLA-I par Résidences Sociales de France
- p.49 Vœu relatif au projet de Centre d'hébergement d'urgence dans le 16^e arrondissement

PARTICIPATION CITOYENNE

- p.51 Amendement relatif à la charte parisienne de la participation citoyenne (1)
- p.52 Amendement relatif à la charte parisienne de la participation citoyenne (2)

TOURISME

- p.54 Vœu relatif à un contrôle drastique de l'activité de la société Airbnb

CULTURE

- p.57 Vœu relatif au raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le Marché Indépendant des Labels
- p.58 Vœu relatif à l'avenir du Forum des Images

COMMERCE

- p.60 Vœu relatif au Café La Fontaine Henri IV

BUDGET

Vœu relatif à la mise en œuvre du nouveau Plan Climat Air Énergie territorial De la Ville de Paris

*déposé par David Belliard, Yves Contassot, Jérôme Gleizes
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que le projet de nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Ville de Paris entend répondre à d'importants enjeux pour 2030 et plus importants encore pour 2050 par rapport à 2004 : devenir un territoire à zéro émission locale de gaz à effet de serre (GES) ; aller vers une réduction de 80% de l'empreinte carbone ; réduire de 50% la consommation énergétique du territoire par rapport à 2004; atteindre 100% d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation, dont 20% produites localement ;

Considérant l'adoption à l'unanimité du nouveau Plan Climat Air Énergie lors du Conseil de Paris de novembre 2017 ;

Considérant les 500 mesures dans plusieurs domaines d'actions (bâtiments, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, mobilisation, finance..) prévues par ce plan ;

Considérant que la mise en œuvre de ces mesures ambitieuses nécessitera des engagements financiers importants de la Ville ;

Considérant les implications budgétaires et les besoins de financement liés au nouveau Plan Climat ;

Considérant l'importance de mettre en place les outils de suivi qui devront guider les prochains exercices de programmation budgétaire, notamment les investissements de la prochaine mandature ;

Aussi sur proposition de David Belliard, Yves Contassot, Jérôme Gleizes et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **un groupe de travail soit formé pour travailler à la mise en place et au suivi d'outils de décisions et de suivi budgétaire associé au Nouveau Plan Climat,**
- **un rapport annuel présentant ces outils de suivi soit présenté devant les 1ère et 3ème commissions.**

Amendement budgétaire relatif aux moyens de l'Agence Parisienne du Climat

*déposé par David Belliard
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que le Plan Climat de Paris voté à l'unanimité en octobre 2007 prévoyait la création d'une Agence Parisienne du Climat (APC) avec des ambitions fortes ;

Considérant que depuis sa création en janvier 2011 l'APC a obtenu en 5 ans des résultats tout à fait significatifs grâce à l'originalité, la pertinence de ses actions et la mobilisation de ses plus de 90 partenaires ;

Considérant le nouveau Plan Climat de Paris, qui trace la voie vers une capitale neutre en carbone et 100% renouvelables en 2050, a été adopté à l'unanimité au Conseil de Paris le 20 Novembre dernier ;

Considérant que ce Plan qualifie l'Agence Parisienne du Climat « d'acteur incontournable du territoire en matière d'accompagnement des copropriétés dans leur projet de rénovation mais aussi d'un grand nombre d'acteurs économiques » et « guichet unique d'information sur la rénovation énergétique » ;

Considérant que ce Plan indique également que l'Agence Parisienne du Climat « renforcera et fera évoluer ses missions, avec le soutien et l'implication de la Ville de Paris » ;

Considérant que lors de l'adoption de ce Plan, la Maire de Paris a déclaré : « Parce que l'atteinte de la neutralité carbone du territoire passe par une mobilisation collective globale, nous accompagnerons les changements de comportements et impliquerons l'ensemble de la communauté parisienne dans le nouveau Plan Climat. Le rôle de l'Agence Parisienne du Climat et les partenariats avec les acteurs économiques du territoire seront pour cela renforcés » ;

Considérant les engagements de ce Plan, dans le domaine des bâtiments : « d'ici 2050, plus d'un million de logement et plus de 50 millions de m² de commerces, bureaux, hôtels, équipements publics devront avoir bénéficié d'une rénovation thermique » ;

Considérant que le 24 novembre dernier à l'Agence Parisienne du Climat, Nicolas Hulot, Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire et Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires lançaient la concertation sur le plan national de la rénovation énergétique des bâtiments ;

Considérant que lors du lancement de cette concertation, le Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot a rappelé que la rénovation énergétique des bâtiments est sa priorité en matière d'énergie ;

Considérant qu'à travers son rôle de point d'entrée unique pour le conseil neutre gratuit et indépendant pour l'ensemble de la rénovation thermique des bâtiments du territoire parisien, l'APC a démontré son savoir-faire en la matière, puisque l'APC conseille 6000 Parisien-nes par an et que la plateforme internet « CoachCopro® » utilisée par 500 copropriétés parisiennes, opérationnelle sur 20 territoires en France est maintenant le modèle pour l'ensemble de la France et ceci grâce au soutien de la Ville de Paris et de l'ADEME ;

Considérant que le projet phare de cette mandature, le Plan « Éco-rénovons Paris - objectif 1000 immeubles », constitue également un élément structurant du programme de travail de l'APC qui a désormais une place reconnue dans la mise en œuvre concrète de ce projet, comme guichet unique et point d'entrée opérationnel du Plan, en cohérence avec la mise en

œuvre de la PLRE (plate-forme locale de la rénovation énergétique) à Paris, dans une perspective métropolitaine ;

Considérant que dans ce cadre, l'APC s'engage dans un partenariat avec la FNAIM du Grand Paris afin d'améliorer la formation des syndicats. Forte de son expérience et du soutien des professionnels, l'APC s'attaque dès maintenant au recrutement et l'accompagnement des copropriétés qui entreront dans le plan ;

Considérant que l'APC est devenue en 5 ans la référence opérationnelle pour la mise en œuvre du Plan Climat de Paris. Que l'APC a déjà commencé à travailler avec les services de la Ville sur l'accompagnement des entreprises et des commerces vers la transition énergétique et la préparation du carnet tertiaire déclinaison opérationnelle du Plan Climat de Paris ;

Considérant la fragilité du modèle économique de l'APC, avec une éventuelle future réduction de ses effectifs au vu des baisses de financements ; de la Ville, de l'ADEME ;

Considérant qu'afin de respecter les engagements du nouveau projet de Plan Climat, la Ville doit renforcer et consolider les moyens alloués à l'Agence Parisienne du Climat ;

Aussi, sur proposition de David Belliard et des élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

la somme de 800 000 euros est inscrite au budget de fonctionnement pour permettre à l'Agence Parisienne du Climat de maintenir ses activités actuelles et faire face aux nouvelles missions qui lui sont confiées dans le cadre du plan climat.

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 800 000 euros.

Amendement budgétaire relatif à la mise en œuvre du dispositif Velobox

*déposé par David Belliard, Sandrine Mées
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant qu'environ 4000 à 6000 vélos seraient volés chaque année dans Paris et sa proche banlieue ;

Considérant que le vol de vélo constitue ainsi un frein majeur au développement de la pratique du vélo et à l'investissement dans un vélo personnel de bonne qualité.

Considérant le plan vélo 2015-2020 voté au Conseil de Paris d'avril 2015 ambitionne de tripler la part des déplacements en vélo à Paris d'ici 2020 et prévoit dans ce but une augmentation de l'offre en stationnement en cohérence avec la mise en œuvre de nouvelles infrastructures cyclables ;

Considérant que le Plan Vélo est dédié au renfort et au déploiement d'une nouvelle offre de stationnement vélo dans Paris au travers du déploiement d'arceaux sur l'espace public, des projets de vélostation, de consignes Véligo, de stationnement vélo dans les parcs concédés et les mesures d'accompagnement auprès des copropriétés et des habitats collectifs ;

Considérant que le plan vélo 2015-2020 mentionne également la mise en œuvre d'une offre nouvelle de stationnement sécurisé, de petite capacité démultipliée sur le territoire parisien sous la forme de boîtes d'une dizaine de places, dont les dimensions permettront leur insertion sur une place de stationnement, ainsi que dans des recoins urbains ;

Considérant que cette offre de stationnement sécurisée innovante doit être développée pour répondre au besoin des cyclistes et aux contraintes propres au tissu urbain parisien et son habitat haussmannien non pourvu de locaux vélos ;

Considérant qu'afin de répondre à ce besoin, le plan Vélo prévoit d'implanter 150 consignes d'une dizaine de places environ sur voirie parisienne et qu'une enveloppe de 5 millions d'euros d'investissement a été inscrite au plan vélo ;

Considérant le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France, dont l'action 4.2 (annexe n°-1) vise également à favoriser le stationnement des vélos, notamment le stationnement sécurisé pour les utilisateurs de vélos à assistance électrique ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Sandrine Mées et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

La somme de 350 000 euros est ajoutée au budget de fonctionnement pour allouer ce montant supplémentaire au dispositif Velobox

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 350 000 euros

Amendement budgétaire relatif à l'organisation d'un évènement festif sur le périphérique

déposé par David Belliard, Yves Contassot, Marie Atallah et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant le vœu à l'initiative des élu-es écologistes, adopté dans le cadre des débats sur la révision du PLU de la Ville en juillet 2016, demandant au gouvernement de déclasser le boulevard périphérique appartenant actuellement au réseau national afin de pouvoir travailler d'ici 2030, à faire évoluer cette autoroute en boulevard urbain arboré et ouvert aux vélos et piétons.

Considérant qu'une réflexion et une concertation doit se poursuivre à l'échelle métropolitaine et régionale sur « la transformation progressive » du périphérique et de certaines autoroutes franciliennes, ou portions d'autoroute, en boulevards urbains.

Considérant que la réalisation du Grand Paris Express rend raisonnable cette transformation de l'usage du boulevard périphérique d'ici à 2030.

Considérant néanmoins que cette transformation implique une sensibilisation des franciliens et franciliennes pour qu'ils puissent se projeter, imaginer la réappropriation de ces 35 km de la ceinture périphérique.

Aussi, sur proposition de David Belliard, Yves Contassot, Marie Atallah et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

La somme de 50 000 euros est ajoutée au budget de fonctionnement pour allouer ce montant supplémentaire à l'organisation d'un évènement festif d'une journée sur une partie du périphérique d'ici à la fin de l'année 2018.

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 50 000 euros

Amendement budgétaire relatif à une étude pour la création d'un opérateur public local d'énergie

*déposé par David Belliard
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que le projet de nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Ville de Paris entend répondre à d'importants enjeux pour 2030 et plus importants encore pour 2050 par rapport à 2004 : devenir un territoire à zéro émission locale de gaz à effet de serre (GES) ; aller vers une réduction de 80% de l'empreinte carbone ; réduire de 50% la consommation énergétique du territoire par rapport à 2004; atteindre 100% d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation, dont 20% produites localement;

Considérant l'adoption à l'unanimité du nouveau Plan Climat Air Énergie lors du Conseil de Paris de novembre 2017,

Considérant, que les énergies renouvelables vont devenir de plus en plus compétitive et jouer un rôle tant dans la lutte contre la précarité énergétique que dans la lutte contre le changement climatique ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2016 les bâtiments municipaux et l'éclairage public sont à 100 % alimentés en électricité verte ;

Considérant le vœu de l'exécutif au PCAET réaffirmant

- la volonté de la Ville d'une maîtrise publique de l'énergie avec pour vocation de « piloter les choix d'investissement, la maîtrise des factures à court, moyen, long termes, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des risques majeurs, et les orientations de programmes de recherche »
- l'implication directe de la Ville pour impulser cette nouvelle organisation notamment en étudiant les meilleures opportunités pour accélérer la production d'énergies renouvelables à Paris et dans les territoires partenaires : création d'un opérateur public local dédié en articulation avec les opérateurs existants, participation à des opérateurs en lien avec d'autres collectivités ou personnes publiques, syndicats mixtes ou partenaires de l'économie sociale et solidaire, création de sociétés de projet via ces opérateurs, soutien aux initiatives participatives et citoyennes, partenariats avec des territoires ruraux, etc.»

Aussi, sur proposition de David Belliard et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

La somme de 150 000 euros est ajoutée au budget de fonctionnement pour qu'une étude de préfiguration soit menée pour créer un opérateur public local d'énergie

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 150 000 euros.

Amendement budgétaire de soutien aux structures de l'ESS et de l'économie circulaire - Les Canaux et aux coopératives alimentaires

*déposé par David Belliard
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)*

Les Canaux, Maison des initiatives solidaires et innovantes, créée en fin 2016 a été inaugurée en novembre 2017. Après moins d'un an de fonctionnement Les Canaux sont en train de devenir la référence pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le projet prévoyait l'accueil d'un incubateur transformé par l'accueille et hébergement 20 structures de l'ESS.

Pour faire face à ce surcoût, il est proposé de maintenir le financement de cette structure en année 2 comme en année 1 en abondant de 60 000 euros.

Les coopératives alimentaires sont de véritables acteurs de la consommation responsable tout en favorisant l'implication des consommateurs dans ces dynamiques proposant le circuit-court, l'accessibilité financière et le lien social tout en garantissant une qualité des produits proposés en abondant de 40 000 euros.

Aussi, sur proposition de David Belliard et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

La somme de 100 000 euros est ajoutée au budget de fonctionnement pour allouer ces montants supplémentaires au Budget action économique de l'ESS et à ces 2 projets.

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 100 000 euros

Amendement budgétaire relatif aux projets de végétalisation

*déposé par Joëlle Morel
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant l'ambition forte du projet de mandature porté par la gauche et les écologistes pour un Paris plus vert, plus autonome du point de vue de son oxygène et de son alimentation : 30 hectares supplémentaires de jardins ouverts au public, 20 000 nouveaux arbres plantés, 200 projets de végétalisation participative dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi », le développement des fermes pédagogiques, vergers et potagers dans les écoles, 100 hectares de végétalisation sur les murs et toits, dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine...,

Considérant que les parisiennes et les parisiens ont confirmé cette ambition par leur vote pour les projets de végétalisation et d'agriculture urbaine chaque année depuis le début du processus de budget participatif,

Considérant l'enjeu d'une appropriation de l'espace public par les parisiennes et les parisiens, notamment du point de vue de la construction du lien social dans les quartiers.

Considérant l'enjeu de la végétalisation pour la Ville dans le développement d'un plan d'adaptation et de lutte contre le dérèglement climatique,

Considérant que les opérations Permis de végétaliser, des graines à tous les étages, distribution de graines et de bulbes sont des succès à chaque fois renouvelés auprès des parisiennes et des parisiens,

Considérant l'évènement République verte qui a lieu depuis 2 ans place de la république lors de la fête de la Nature,

Considérant que cet évènement permet à tous les parisiens de mieux connaître les acteurs et les dispositifs de végétalisation à Paris et de découvrir la biodiversité urbaine,

Considérant le succès de cette opération où des centaines de parisiens ont pu troquer, apprendre, jardiner et se promener ensemble,

Considérant que cet évènement organisé conjointement par les Mairies des 2e, 3e, 10 et 11e arrondissements et la Mairie de Paris attire des participants bien au-delà des 4 arrondissements organisateurs,

Considérant la volonté des arrondissements organisateurs de faire de la république Verte un évènement de plus grande ampleur,

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel et des élu-e-s du groupe écologiste de Paris, la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

la somme de 30'000 euros est ajoutée au budget de fonctionnement pour permettre le financement de l'opération « république Verte »

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 30 000 euros.

Amendement budgétaire relatif au financement de la lutte contre les violences faites aux femmes

déposé par Fatoumata Koné, Jérôme Gleizes, Jacques Boutault, Marie Atallah, le Groupe écologiste de Paris (GEP) et le Groupe communiste

Considérant que la parole des femmes s'est massivement libérée sur la question des violences sexuelles depuis septembre 2017 et la révélation de plusieurs scandales médiatisés ;

Considérant que la Gendarmerie nationale a constaté une augmentation de 30% du nombre de dépôt de plaintes pour violences conjugales / sexuelles / sexistes par rapport à la même période de l'année précédente ;

Considérant que les femmes victimes de ce type de violences ont besoin d'un accompagnement juridique mais également généralisé

Considérant la saturation des dispositifs associatifs et publics d'accompagnements des victimes ;

Considérant que l'égalité femmes-hommes et notamment la question des violences faites aux femmes est la grande cause du quinquennat du Président de la République ;

Considérant cependant que sur les 420M€ prévus en 2018 pour l'égalité femmes-hommes, seuls 15% sont en réalité dédiés à la lutte contre les violences ;

Considérant que la présence d'une adjointe chargée de toutes les questions relatives à l'égalité femmes/hommes dans l'exécutif parisien démontre que les collectivités territoriales ont une responsabilité et des moyens d'action pour faire reculer les violences faites aux femmes ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Jérôme Gleizes, Jacques Boutault, Marie Atallah et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), et les élu-es du Groupe communiste, la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

La somme de 80 000 euros est ajoutée au budget de fonctionnement pour abonder l'enveloppe des subventions aux associations qui luttent contre les violences faites aux femmes.

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 80 000 euros

Vœu relatif à l'allongement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

*déposé par David Belliard, Joëlle Morel
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris, (GEP)*

Considérant qu'aujourd'hui le congé de paternité et d'accueil de l'enfant n'est que de onze jours indemnisés, alors que la durée du congé maternité postnatal est de dix semaines,

Considérant que la réforme du congé parental intervenue en 2015 n'a pas rempli l'un de ses objectifs qui était d'inciter les hommes à prendre plus de jours pour rester auprès de leur enfant, ces congés étant à 96% utilisés par les femmes,

Considérant que les femmes gagnent en moyenne 24% de moins que les hommes à compétences égales et que 78% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, et qu'en conséquence ce sont les femmes qui choisissent dans la plupart des cas de prendre un congé parental, la perte financière étant moindre,

Considérant qu'à la Ville de Paris, les emplois à temps partiels sont occupés à près de 90% par des femmes (selon le rapport social 2016),

Considérant que deux pétitions demandant d'augmenter la durée du congé paternité ont été lancées en 2017, ayant récolté respectivement près de 45 000 et 65 000 signatures,

Considérant que favoriser l'implication des deux parents lors de l'accueil d'un enfant est un moyen de réduire les freins à l'embauche des femmes et à l'évolution de leur carrière professionnelle,

Considérant que favoriser la disponibilité du père ou co-parent lors de l'accueil d'un nouveau-né peut permettre une répartition des tâches plus équilibrée entre les parents,

Considérant la délibération du Conseil de Paris de mars 2015 indiquant que la Ville de Paris souhaite être un employeur exemplaire en matière d'égalité professionnelle,

Aussi, sur proposition de David Belliard et Joëlle Morel et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **La Ville de Paris permette aux pères ou co-parents de prendre un congé de paternité et d'accueil de l'enfant aussi long que ce qui est aujourd'hui prévu par la loi pour le congé maternité.**
- **La Ville de Paris mette en place dès 2018 une campagne de promotion du congé de paternité et d'accueil de l'enfant et du congé parental auprès de ses agents, propose aux agentes mères de transférer une partie de leur congé postnatal aux agents pères ou co-parents souhaitant prolonger leur congé paternité et d'accueil de l'enfant et offre à tous ses agents pères ou co-parents un jour de congé paternité et d'accueil de l'enfant supplémentaire.**

Vœu demandant une mission de préfiguration pour l'instauration d'un revenu de base à Paris

*déposé par David Belliard, Yves Contassot, Jérôme Gleizes
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant l'accroissement constant des inégalités sociales au cours des dernières années lié à la mise en œuvre d'une politique trop libérale ;

Considérant que de nombreuses études démontrent que le bien être d'une société est inversement proportionnel au niveau des inégalités ;

Considérant que les récentes annonces du Gouvernement relatives à la quasi suppression de l'ISF d'une part à la baisse des APL d'autre part ne pourront qu'aggraver la situation des plus précaires et donc accroître les inégalités ;

Considérant que le territoire parisien est celui dans lequel l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est le plus élevé en France ;

Considérant que les documents préparatoires au budget 2018 font apparaître une baisse du budget social lié notamment à une diminution du nombre d'allocataires du RSA ;

Considérant que neuf président.e.s de Conseil départementaux ont annoncé leur volonté d'expérimenter le revenu universel ;

Considérant que la Finlande commence également à expérimenter le revenu universel ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Yves Contassot, Jérôme Gleizes et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :

- **qu'une mission de préfiguration soit créée le plus rapidement possible pour étudier la faisabilité de mettre en œuvre un revenu universel à Paris dès l'année 2019,**
- **que cette mission examine les montants éventuels et les modalités de distribution de ce revenu universel et l'impact budgétaire selon les différentes hypothèses,**
- **qu'un rapport soit présenté avant la fin du premier semestre 2018 à la première commission du Conseil de Paris.**

Vœu relatif à la créance de l'association ASCBB à l'égard de la Ville de Paris et à son nécessaire remboursement

*déposé par Yves Contassot, Sandrine Mées, David Belliard
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)*

La Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a rendu public en mai 2017 un rapport sur « La gestion des bois de Boulogne et de Vincennes » ;

Ce rapport comporte des analyses et recommandations particulièrement intéressantes, notamment concernant la concession attribuée par la Ville de Paris à l'Association Sportive du Cercle du Bois de Boulogne (ASCBB) dans le bois de Boulogne pour le site dit du Tir aux Pigeons situé dans le bois de Boulogne, entre le Parc de Bagatelle et le Jardin d'Acclimatation.

Ainsi, la ville de Paris accorde sur ce site depuis 1864 une concession, renouvelée en 1960 et prolongée par avenant en 1968, en 1970 et en 1985 sur une emprise de 81 000 m².

En 2007, une nouvelle concession a été conclue sur une partie réduite du site, la ville ayant récupéré une emprise de 39 000 m² pour la transformer en promenade publique.

L'activité de tir aux pigeons pendant près d'un siècle a provoqué sur le site une pollution des sols et des lacs par le plomb et hydrocarbures (liés à l'utilisation d'assiettes d'argile fabriquées en brai de pétrole) et la décision a donc été prise de dépolluer le site.

Or, comme le rappelle le rapport de la CRC Ile-de-France, la convention de concession passée avec l'Association Sportive du Cercle du Bois de Boulogne (ASCBB) avait prévu l'obligation pour l'exploitant de remettre les lieux en bon état d'entretien et d'usage à la fin de la concession.

Ainsi l'article 5 de la convention de 1960 stipulait que « la société concessionnaire entretiendra en bon état les bâtiments et leurs dépendances, tant intérieurement qu'extérieurement, et rendra les lieux concédés, à la fin de la concession, en parfait état d'entretien et d'utilisation ».

Et la CODP signée en 2007 avec la ligue de tennis de Paris, et la sous-concession conclue avec l'ASCBB prévoyait explicitement : « la responsabilité du club sportif sous-occupant (ASCBB) quant aux travaux de dépollution éventuellement nécessaires du fait de son occupation du site durant la précédente convention d'occupation du domaine public, dont il était titulaire » (article 1.3).

Or malgré des demandes de la part de la Direction de la Jeunesse et Sport de la Ville, l'ASCBB n'a jamais procédé à ces travaux.

En 2012, la Ville de Paris a procédé elle-même aux travaux de dépollution pour un montant total de 1,389 million d'euros dont elle a demandé le remboursement à l'ASCBB.

En vain, car en dépit de la responsabilité exclusive de l'association dans la pollution du site, cette dernière ne s'est pas acquittée du coût des travaux.

La Ville de Paris et l'ASCBB ont conclu depuis un protocole transactionnel convenant d'une répartition des coûts de dépollution comme suit : 606 378 euros à la charge de l'association et 653 491 euros à la charge de la Ville de Paris.

La CRC Ile-de-France juge cet accord comme irrégulier au regard du droit.

A l'heure où les finances de la Ville sont soumises à une pression particulièrement forte, il nous semble nécessaire d'appliquer strictement et fermement le principe pollueur-payeur.

D'autant que cela représente un cadeau à un club qui, vu les activités proposées et la catégorie sociale des membres concernés, possède sans nul doute les ressources financières suffisantes.

Aussi, la recommandation de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France dans son rapport qui indique : « Il appartient donc à la Ville de Paris de faire valoir sa créance auprès de l'association ASCBB pour le remboursement des sommes indûment prises en charge pour la dépollution du site » nous semble devoir être suivie.

Aussi, sur proposition de Yves Contassot, Sandrine Mées, David Belliard et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la ville de Paris suive la recommandation de la CRC-Ile de France et demande à l'Association Sportive du Cercle du Bois de Boulogne (ASCBB) le remboursement des 653 491 euros dus à la Ville de Paris pour la dépollution du site.

Amendement relatif à un meilleur entretien des toilettes publiques dans les espaces verts

*déposé par Yves Contassot, Joëlle Morel
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant l'intérêt porté par les parisiens concernant la propreté de la ville comme en témoigne les nombreux projets déposés en ce sens lors des différentes éditions du budget participatif mais aussi la régularité avec laquelle la question de la propreté des sanitaires des espaces verts est régulièrement posée lors des Réunions Plénières des Conseils de quartier,

Considérant la fermeture des toilettes publiques dans certains jardins,

Considérant que les espaces verts sont des lieux de vie et rencontre pour tou-te-s les parisien-ne-s,

Considérant qu'ils constituent des lieux de refuge privilégiés pour les sans-abris,

Considérant que l'accès à l'assainissement est, comme l'accès à l'eau, reconnu comme un droit de l'Homme par les Nations Unies depuis 2010,

Considérant le caractère indispensable d'un accès à des toilettes gratuites et en bon état de fonctionnement pour le maintien de la propreté dans l'espace public, et plus particulièrement dans l'enceinte des parcs et jardins,

Considérant que le nombre trop faible de toilettes publiques et gratuites nuit à la qualité de vie des parisien-ne-s qui déplorent les problèmes de saletés inévitables qui lui sont liés,

Considérant que les toilettes représentent un enjeu environnemental majeur, puisque les toilettes classiques à chasse d'eau consomment entre 30 et 50 litres d'eau potable par jour et par personne,

Considérant le vœu adopté lors du Conseil de Paris de novembre 2017 relatif à l'ouverture et à l'entretien des toilettes publiques dans les espaces verts,

Aussi, sur proposition d'Yves Contassot, Joëlle Morel et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

la somme de 910 000 euros est ajoutée au budget de fonctionnement pour permettre deux passages supplémentaires par jour destiné à un meilleur entretien des toilettes publiques dans les espaces verts.

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 910 000 euros.

Vœu pour une meilleure régulation et valorisation de l'espace public à Paris

*déposé par Sandrine Méès, David Belliard, Jérôme Gleizes
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que la « Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 » proposée à ce Conseil révèle que la Ville de Paris gère environ 36 809 contrats et titres portant occupation de son domaine public qui ont généré, en 2016, plus de 293 millions d'euros de redevance ;

Considérant cependant que la communication indique qu'environ 36 054 titres sont des autorisations unilatérales d'occupation temporaire (AUOT) accordées pour des activités diverses se déroulant principalement sur le domaine public viaire ou fluvial. Elles représentent environ 98 % des conventions et autres titres d'occupation recensés en 2016 et ont généré 55,4 millions d'euros de redevances soit 19% des redevances ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris à l'initiative du groupe écologiste de Paris (GEP) en décembre 2015 qui, rappelant les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, s'engageait à ce « que la ville de Paris puisse accorder des autorisations d'occupation temporaire à titre gracieux aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général mais en aucun cas à des entreprises privées, sauf exonérations spécifiquement décidées »

Considérant que certaines autorisations d'occupation temporaire accordées par la ville de Paris ne répondent pas à ces critères, comme les opérations régulièrement organisées sur le parvis de l'hôtel de Ville telles des opérations organisées par des Fondations d'entreprises (Institut Klorane en 2016), différentes opérations publicitaires qui se multiplient sur l'espace public parisien ou tel le Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode qui se tient chaque année sur la place de la Concorde et pour lequel la ville accorde un tarif d'occupation dérogatoire ;

Considérant plus récemment l'aberration d'avoir accordé à L'Oréal le 1er octobre dernier l'autorisation d'organiser un défilé sur les Champs-Élysées à l'occasion de la Fashion Week à titre totalement gracieux (cf. article Le Monde – 30 septembre 2017) ;

Considérant qu'à l'heure où la ville de Paris connaît d'importantes difficultés budgétaires et cherche à mobiliser des recettes supplémentaires, cela ne semble plus souhaitable;

Aussi, sur proposition de Sandrine Méès, David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris s'engage fermement à accorder des autorisations d'occupation temporaire à titre gracieux uniquement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général et n'accorde plus de tarif dérogatoire aux entreprises privées et fondations ou activités à but lucratif.

Amendement budgétaire relatif aux moyens de l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75) – pour une reprise du service dédié aux questions d'encadrement des loyers

*déposé par David Belliard, Jérôme Gleizes
et le groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant le rôle de l'ADIL relatif à l'information juridique et l'accompagnement gratuit des Parisien-nes dans leurs démarches relatives à leur accès au logement, à la gestion de leur bien, à la prévention des expulsions etc... ;

Considérant également le rôle déterminant de l'ADIL dans l'information des Parisien-nes sur le dispositif d'encadrement des loyers jusqu'en juin dernier via une permanence téléphonique dédiée,

Considérant l'annulation du décret permettant l'application de l'encadrement des loyers à Paris suite à la décision du tribunal administratif du 28 novembre 2017 et la nécessité de répondre aux questionnements des Parisien-nes qui émergent inévitablement suite à cette décision,

Considérant la possibilité de remettre à disposition des Parisien-nes la ligne téléphonique dédiée fermée pour raisons budgétaires et de proposer à la Ville de Paris un suivi des loyers des appelants de l'ADIL à titre d'information sur l'impact de l'annulation du décret,

Considérant la nécessité de pouvoir continuer d'assurer une présence quotidienne dans les mairies d'arrondissement, au plus près des Parisien-nes, via les permanences des juristes et compte tenu des réductions envisagées suite aux orientations budgétaires,

Considérant l'importance pour la Ville de Paris de disposer d'une telle association assurant une mission de service public, surtout au regard du contexte du logement sur le territoire parisien et en particulier dans le contexte actuel de menace du dispositif d'encadrement des loyers;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

La somme de 120 000 euros est ajoutée au budget de fonctionnement pour allouer ce montant supplémentaire à l'Association départementale d'information sur le logement à Paris (ADIL).

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 120 000 euros

Vœu relatif à la création d'un Grenelle de la propreté

*déposé par Yves Contassot, Sandrine Méès, David Belliard
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant qu'au plan financier, si l'on sépare les actions de collecte et de valorisation des déchets, de celle du nettoyage, il convient d'admettre que si les dépenses de nettoyage sont restées relativement stables sur la période 1996-2008 en euros constants, elles ont commencé à décroître à partir de l'année 2009 et n'ont cessé depuis. Il faudrait à tout le moins revenir à un niveau de dépenses par rapport aux recettes, proche de celui observé en moyenne au cours des années 2001-2008 soit 15% contre un peu moins de 9% aujourd'hui.

Considérant que dans le même temps les recettes de la ville ont connu une stabilité entre 2001 et 2008 puis une augmentation très importante depuis due essentiellement aux DMTO.

Considérant qu'un investissement massif serait nécessaire dans le renouvellement des engins et l'accroissement du parc de matériel afin notamment de proposer une meilleure efficacité et une meilleure disponibilité des engins.

Considérant par ailleurs que cette filière fonctionne selon un principe particulièrement endogène, l'encadrement provenant pour une grande part de la promotion interne. Or l'intégration dans un poste de maîtrise d'un agent d'exécution n'est pas aisée quand elle consiste à encadrer ses anciens collègues.

Considérant également le grand nombre d'inaptitudes dues à la pénibilité du travail empêchant les agents de l'exécuter tout au long d'une vie professionnelle.

Considérant par conséquent qu'il est nécessaire de poser l'ensemble des questions relatives aux déroulements de carrière, au management, aux rythmes de travail, à la pénibilité, à la reconversion, aux inaptitudes, à l'absentéisme, etc.

Aussi sur proposition d'Yves Contassot, Sandrine Méès, David Belliard et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris fasse d'ici la fin du premier semestre 2018 un « Grenelle » de la propreté associant l'ensemble des parties prenantes : administration de la Ville et agents de la DPE, mais aussi les autres directions intervenant sur l'espace public et qui ont des responsabilités sur la propreté afin de répondre par un plan d'actions à l'ensemble des questions relatives aux déroulements de carrière, au management, aux rythmes de travail, à la pénibilité, à la reconversion, aux inaptitudes, à l'absentéisme, etc.

Vœu relatif à la mise en place d'une fiscalité incitative pour la collecte des déchets ménagers

déposé par Yves Contassot, Sandrine Méès, David Belliard, Jérôme Gleizes
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que la fiscalité incitative présente l'avantage d'être le système le plus cohérent avec l'objectif visé de réduction des déchets à la source, comme le pointe l'ADEME dans un rapport de retours d'expériences publié en 2014.

Considérant que les expériences de mise en place de fiscalité incitative se développent depuis plus de 20 ans pour certaines avec des bénéfices notables.

Considérant par exemple, l'expérience réussie de la communauté de communes de la Porte d'Alsace. Lancée en 1999, elle a permis aux habitants de moduler leur facture de collecte d'ordures ménagères. Ceux-ci ont changé leur manière d'acheter et leur manière de jeter les produits résiduels. La population a compris et expérimenté la valeur ajoutée qu'a le geste de tri. De 375 kg de produits résiduels par habitant et par an, au début des années 2000, le ratio est passé à 83 kg par habitant et par an 10 ans plus tard, pour un coût moyen de 52 € par habitant et par an.

Considérant que grâce aux efforts de la plupart des communes d'Alsace pour rendre le tri et la valorisation des matières plus efficaces ; le département du Haut-Rhin a abandonné un projet d'incinérateur.

Considérant que contrairement aux craintes que ce système pourrait encourager les gestes inciviques tels que les apports intrusifs ; les expériences montrent que ces gestes – apports intrusifs, refus de tri, ...- n'ont pas augmenté de manière exponentielle y compris en milieu urbain dense.

Considérant la législation imposant aux collectivités la collecte séparée et généralisée des biodéchets d'ici 2025.

Considérant le débat du conseil de Paris de novembre 2017 et l'engagement de l'exécutif de revoir la question de la fiscalité incitative lors du débat budgétaire pour 2018,

Aussi, sur proposition d'Yves Contassot, Sandrine Méès, David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **l'organisation de la Tarification incitative soit élaborée d'ici fin 2018,**
- **que l'ensemble des éléments permettant la mise en œuvre opérationnelle soit mis en place avant la fin de l'année 2019 tant pour les collectes en régie que pour les prestataires privés.**

Vœu relatif à la taxe de balayage

*déposé par David Belliard, Yves Contassot
et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant le caractère socialement injuste de la taxe de balayage à Paris car cette taxe a pour spécificité de n'être payée que par les contribuables dont l'immeuble donne sur la rue

Considérant l'aggravation constatée suite à l'alignement sur le tarif le plus élevé pour l'ensemble des redevables, sans distinction de revenus ;

Considérant que face aux incohérences de cette taxe prévue par la loi, la quasi-totalité des communes ont renoncé à appliquer cette taxe et ont préféré financer le nettoyage par d'autres moyens budgétaires et fiscaux ;

Considérant que l'accroissement important des besoins de nettoyage n'est pas contestable,

Considérant qu'il serait pour le moins injuste de faire reposer le financement du nettoyage par les seul.e.s Parisiennes et Parisiens qui paient la taxe de balayage,

Considérant que les usagers de Paris, touristes, salariés n'habitant pas Paris, entreprises qui interviennent sur le territoire parisien, etc. ne participent pas financièrement au nettoyage de Paris,

Considérant qu'il serait normal que la taxe de séjour et les autres taxes acquittées par les entreprises CFE, CVAE, etc. puissent financer partiellement le nettoyage de Paris,

Considérant que l'article 1528 du Code général des Impôts ne prévoit que le balayage et pas le lavage des rues,

Considérant qu'il est indispensable de laver régulièrement les rues,

Considérant que la fiscalité locale directe peut financer le nettoyage en plus des taxes dédiées,

Aussi, sur proposition de David Belliard, Yves Contassot et des élu-es du groupe écologiste de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu que soit envisagée dès le prochain exercice budgétaire la suppression de la taxe de balayage et que des mesures compensatoires soient prises pour ne pas diminuer les recettes budgétaires.

Amendement relatif à un appel à projets pédagogiques innovants

*déposé par Marie Atallah, Sandrine Mées, Fatoumata Koné
et le Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que les études alarmantes sur les inégalités scolaires des élèves s'accroissent en France et notamment à Paris,

Considérant que certains quartiers de Paris concentrent plus d'échec scolaire que d'autres,

Considérant que notre collectivité est un maillon-clé dans la réussite des enfants y compris en accompagnant les équipes éducatives,

Considérant l'enjeu qu'il y a à renforcer une école inclusive et accueillante qui renforce le vivre ensemble et la cohésion,

Considérant la volonté de nombreux enseignants et chefs d'établissements parisiens de mettre en place de nouvelles pédagogies pour inverser cette tendance,

Considérant le coût induit par ces pédagogies innovantes en termes de matériel et de personnel supplémentaire,

Considérant que le conseil de Paris a voté en septembre dernier un vœu de l'exécutif reprenant l'attente du vœu relatif à l'école publique sur le territoire parisien déposé par le groupe écologiste de Paris (GEP) qui demande que la ville accompagne l'Éducation nationale dans la mise en place de projets de classe à pédagogie innovante,

Considérant que les pédagogies telles que celles développées par Maria Montessori, Rudolf Steiner ou encore Célestin Freinet, mais également les dispositifs pédagogiques plus récents qui s'inspirent des neurosciences, ont fait leur preuve en matière de réussite scolaire et de développement de l'enfant,

Considérant que cet appel à projets, déjà proposé en 2016, avait reçu un accueil favorable de la part du rectorat et des enseignant-es,

Considérant que les projets menés depuis 2016 sous forme d'expérimentations pourraient, après un bilan, être repris et développés de façon améliorée,

Considérant que, dans un souci d'égalité républicaine, les établissements classés REP et REP+ doivent particulièrement bénéficier de moyens supplémentaires pour ces projets,

Considérant qu'un des projets 2016 portait sur la formation aux neurosciences de professeurs « relais-ressources » de 9 établissements dont 2 étaient en REP et REP+, et que ces professeurs pourraient justement porter de nouveaux projets,

Aussi sur proposition de Marie Atallah, Sandrine Mées, Fatoumata Koné et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération est amendée comme suit :

Le renouvellement d'une enveloppe de 120 000€ qui permettrait d'abonder en matériel, prestations et soutien logistique la réalisation d'un appel à projets à destination des enseignant-es et chef-fes d'établissements parisiens souhaitant mettre en place des dispositifs pédagogiques innovants dans les écoles primaires en partenariat avec le rectorat de Paris.

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 120 000 euros.

Amendement relatif à un projet de centre d'archives LGBTQI

*déposé par David Belliard, Jérôme Gleizes
et le Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que le projet d'un centre d'archives du mouvement et de la mémoire LGBTQI à Paris fait l'objet de nombreuses discussions depuis près de quinze ans,

Considérant que des milliers de documents relatant l'histoire de la communauté LGBTQI sont aujourd'hui dispersés chez des particuliers et des associations et que le caractère incertain et fragile de leur conservation engendre chaque jour la disparition des pans de cette mémoire,

Considérant que de nombreuses métropoles, comme San Francisco, Amsterdam ou Berlin, se sont déjà dotées de ce type de structure,

Considérant que le succès du film 120 Battements par Minute de Robin Campillo, Grand Prix du Festival de Cannes, a remis ce projet au goût du jour en popularisant massivement l'héritage de la lutte emblématique d'Act Up comme partie intégrante de notre histoire contemporaine, mais a également été révélateur de l'extraordinaire carence dans la transmission de cette histoire,

Considérant qu'un collectif apartisan d'associations et de lesbiennes, gays, bi-e-s, trans*, queers et intersexes, constitué en septembre 2017, a d'ores et déjà mené un travail pointu pour la construction de ce projet,

Considérant qu'un tel centre répondrait à la démarche politique de la Ville de Paris d'attractivité et de rayonnement à l'international, en conformité avec ses valeurs d'accueil et d'inclusion,

Considérant qu'en l'absence de volonté politique de la part des autres échelons territoriaux (Région, État), il revient de toute évidence à la Ville de Paris la responsabilité de prendre l'initiative de soutenir les premières étapes de ce projet,

Considérant que la Ville de Paris doit dès lors entamer un travail de partenariat avec le collectif porteur du projet pour établir les modalités de soutien et de gouvernance de ce centre,

Considérant que la Ville de Paris a annoncé en octobre que la fusion des arrondissements centraux permettra la mise à disposition d'un lieu dédié à ce projet, qui soit à la fois un espace de stockage, de consultation, d'exposition et de référencement, ce dont nous nous félicitons,

Considérant que le travail de référencement du contenu, d'animation et de collecte de dons d'archives de ce box est géré par le Centre LGBT dont les moyens restent pourtant constants,

Considérant la volonté du collectif que ce projet puisse concrètement voir le jour dès 2018,

Sur proposition de David Belliard, Jérôme Gleizes et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 169 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

- la mise à disposition, dès 2018, d'un local temporaire en attente de la mise à disposition du lieu déjà annoncé, en plus du box de stockage, pour permettre au collectif Archives LGBTQI de commencer à travailler,

- une aide de 10 000 euros à la structuration du collectif, la subvention étant portée par une association désignée par le collectif

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 10 000 euros.

Amendement relatif à la mise en œuvre des recommandations de la MIE « Paris ville interculturelle »

*déposé par Marie Atallah, David Belliard, Jérôme Gleizes
et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant la réalité de la diversité culturelle de Paris et l'étude présentée par l'APUR sur les profils des Parisien-nes confirmant le contexte multiculturel de Paris ;

Considérant la crise des migrants de la Méditerranée et l'arrivée en nombre important de migrants à Paris depuis 2015 ;

Considérant l'importance de la mobilisation citoyenne des Parisien-nes et leur engagement dans l'accueil et l'accompagnement des migrants;

Considérant l'engagement exemplaire de la collectivité parisienne pour faire face à la crise des migrants par la création de deux centres de premier accueil ainsi qu'un plan transversal pour l'intégration des migrants dans la vie de la cité ;

Considérant l'engagement de Paris dans une action volontariste pour l'égalité des droits, la participation citoyenne, la lutte contre les discriminations et la lutte contre l'exclusion ;

Considérant que la MIE « Paris ville interculturelle » a abouti à 100 recommandations pour valoriser la diversité culturelle de Paris et renforcer sa politique d'accueil et d'intégration active et positive de toutes les composantes socio-culturelles de sa population ;

Considérant l'émergence de différentes dynamiques interculturelles dans l'espace urbain de Paris grâce à la mobilisation des acteurs innovants dans plusieurs domaines d'activités économiques, sociales et culturelle;

Considérant l'adhésion de la Ville de Paris au Programme des Cités Interculturelles créé par le Conseil de l'Europe et son intérêt de renforcer et rendre plus visible sa politique d'action en faveur de l'interculturalité dans son territoire;

Considérant le vœu d'orientations budgétaires adopté au conseil de novembre 2017 relatif à la mise en œuvre des préconisations de la MIE « Paris ville interculturelle ».

Aussi, sur proposition de Marie Atallah, David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 (Budget Primitif) est amendée comme suit :

La somme de 100 000 Euros pour un appel à projet visant dont l'orientation est la suivante:

Conformément à la finalité de la mission d'information et d'évaluation visant à une intégration active des population immigrées vivant à Paris, travailler à la création d'un lieu « de toutes les cultures », lieu d'information et de ressources pour la valorisation et la mise en place d'une démarche interculturelle dans la capitale (avec par exemple la mise en place d'une Recherche-action associant chercheurs, décideurs politiques et acteurs de l'intégration dont l'objectif final serait de concevoir et de créer en 2018 un lieu permanent)

En contrepartie, le chapitre « dépenses imprévues » est diminué de 100 000 euros

Amendement budgétaire relatif à la subvention de la ville de Paris pour la structure du Plateau (Paris 19eme)

*déposé par David Belliard
et le groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant l'importance du Plateau dans la galaxie des structures d'art contemporain en Île de France et à Paris, son rôle de tête de pont dans le réseau des galeries du Grand Belleville qui ont émergé ces dernières années participant ainsi au dynamisme culturel du Nord Est parisien suite notamment au départ de la Société Française de Production implantée dans ce quartier du Jourdain,

Considérant la programmation pointue de ce lieu, de la part prépondérante faite à la jeune création et au jeune commissariat d'exposition pour lesquels le Plateau joue un rôle de véritable tremplin car certains aujourd'hui œuvrent pour la Fondation Hermès, le Palais de Tokyo, la Maison Rouge, etc.).

Considérant l'ancrage local de cette structure dans les quartiers autour de Belleville avec, notamment ses ateliers scolaires de la maternelle à l'Université et le programme éducatif réalisé via « l'antenne » qui comptabilisent en 2016 plus de 200 actions et 15000 visiteurs,

Considérant que la volonté forte d'ouverture au public du Nord Est Parisien se manifeste aussi par la totale gratuité de l'accès aux expositions,

Considérant que le modèle économique de la structure est déjà optimisé avec la mise à disposition gracieuse des bâtiments (plateau et antenne culturelle), dans le cadre d'un contrat de prêt à usage avec Bouygues Immobilier, d'une durée de 30 ans et que la suppression annoncée de la subvention de la Ville de Paris reviendrait à sérieusement mettre en danger la pérennité de la structure compte tenu du fait que celle-ci représente 50% du budget artistique du Plateau,

Aussi, sur proposition de David Belliard et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 (Budget primitif 2018) est amendée comme suit :

La somme de 140 000 euros est ajoutée au budget de fonctionnement pour allouer ce montant supplémentaire pour la subvention au Plateau

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 140 000 euros

Amendement relatif au financement de l'organisation du salon Maghreb-Orient Des Livres

*déposé par Marie Atallah, David Belliard, Jérôme Gleizes
et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en décembre 2016 demandant que la Ville accompagne la création du salon du livre consacré au Moyen Orient et apporte son soutien, le cas échéant, à travers le versement d'une subvention, à l'iReMMO et à l'association « Coup de Soleil » pour qu'elles organisent un salon du livre en commun,

Considérant que l'organisation de la première édition du salon Maghreb-Orient Des Livres a été validée en Conseil de Paris de septembre dernier,

Considérant que la première édition du salon Maghreb-Orient Des Livres aura lieu dans les salons de l'Hotel de Ville, les 2, 3 et 4 février 2018,

Considérant que le salon Maghreb-Orient Des Livres est co-organisé par les deux associations « IReMMo » et « Coup de soleil »,

Considérant que l'association Coup de Soleil recevra au conseil de Paris de décembre une subvention de 5.000 euros au titre des relations internationales, en complément de la subvention de 13 000 € accordée en septembre 2017 au titre de l'action culturelle afin d'organiser salon Maghreb-Orient Des Livres,

Considérant que l'association IReMMO n'a pas reçu de subvention dédiée à l'organisation du salon Maghreb-Orient Des Livres, l'association ne recevra que sa subvention habituelle de fonctionnement de 4000 Euros.

Considérant l'intérêt que revêt le volet Orient des Livres dans le projet Salon Maghreb-Orient Des Livres visant à promouvoir la connaissance des auteurs et des cultures des sociétés du Moyen-Orient au-delà de leurs frontières et pour développer la compréhension des destins individuels et collectifs dans cette région à la recherche de l'espoir et du vivre-ensemble,

Aussi, sur proposition de Marie Atallah, David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération 2017 DFA 107 - (Budget primitif) est amendée comme suit :

La somme de 15 000 Euros est ajoutée afin de soutenir le volet Orient des Livres du salon Maghreb-Orient Des Livres

En contrepartie, le chapitre « Dépenses imprévues » est diminué de 15 000 euros.

Vœu pour un plan d'actions assortis des moyens nécessaires à l'amélioration de la participation citoyenne

*déposé par Joëlle Morel, Sandrine Mees, Fatoumata Koné
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que les dispositifs et démarches de participation citoyenne tantôt plutôt passifs (information des citoyens), tantôt plus actifs (consultation, concertation, coproduction), se doivent d'être des outils d'amélioration des politiques publiques venant en complément du système de démocratie représentative.

Considérant que ces démarches reposent sur l'idée d'une transversalité nécessaire pour appréhender les différentes politiques publiques conduites sur le territoire.

Considérant que la Ville de Paris doit veiller au principe que l'intérêt général n'agisse pas au détriment des groupes sociaux les plus absents des débats.

Considérant par ailleurs que tous les dispositifs de participation doivent prendre en compte la dimension éventuellement contestataire des citoyens, ainsi que leur capacité à émettre des critiques qui ne peuvent être constructives que si les citoyens ont un accès à de l'expertise indépendante et des formations.

Considérant que la Ville de Paris se doit donc de mettre les moyens nécessaires pour que les citoyens reçoivent les formations adéquats et l'accès à des expertises indépendantes de façon à participer de manière constructive à la co-construction des politiques publiques.

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, Sandrine Mees, Fatoumata Koné et les élu-es du groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Charte parisienne de participation citoyenne soit assortie d'un plan d'actions présenté dans le second semestre de l'année 2018 accompagné des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

C ONDITION

A NIMALE

Vœu relatif à l'abolition de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages et au soutien par la Ville de Paris de toutes les formes de cirques qui préservent la condition animale

*déposé par Jacques Boutault, David Belliard
et les élu-es du Groupe Ecologiste de Paris (GEP)*

Considérant le vœu déposé par les élu.e.s écologistes en septembre 2016 sur la question des cirques avec animaux sauvages exerçant sur le territoire parisien, lequel a donné lieu à une démarche globale sur la question de la condition animale à Paris en permettant la création d'une mission Animaux en Ville,

Considérant qu'une des prérogatives de cette mission est de donner un avis sur la question des animaux sauvages dans les cirques pouvant se produire à Paris,

Considérant qu'il faut respecter le travail souverain de cette mission et en attendre les recommandations,

Considérant que la Ville de Paris et les arrondissements reçoivent chaque année plusieurs milliers de places gratuites pour des spectacles de cirque avec animaux sauvages,

Considérant que certaines caisses des écoles de la Ville de Paris font l'acquisition de places pour des spectacles de cirques avec animaux sauvages à destination du public scolaire,

Considérant la prise de conscience grandissante de la question de la souffrance animale en général et notamment de la question des animaux sauvages utilisés pour des numéros de cirque,

Considérant que cette conscience citoyenne en faveur du respect de la condition animale se traduit dans de nombreuses villes de France et de nombreux pays du monde par l'interdiction des numéros de cirque utilisant des animaux sauvages,

Considérant l'abattage en plein Paris le vendredi 24 novembre 2017 d'une tigresse échappée d'un cirque auquel notre municipalité avait accordé un droit d'occupation de l'espace public,

Considérant la répartition à Paris des compétences entre la commune-département représentée par la Maire et l'État représenté par le Préfet,

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, David Belliard et des élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris en attendant les recommandations complètes de la mission Animaux en Ville sur cette question :

- **s'exprime en faveur de l'abolition de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques,**
- **renonce à la distribution ou à l'achat de places de spectacles de cirque qui mettent en scène des animaux sauvages,**
- **soutienne les formes de cirque sans animaux sauvages et respectant la condition animale.**

DISPLACEMENT

Vœu relatif à une participation financière des entreprises de free-floating (scooters et vélos et en libre-service) à l'aménagement de l'espace public

*déposé par David Belliard, Pascal Julien
et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que, depuis 2016, de nouveaux opérateurs de véhicules partagés en libre-service (véhicules dits en free-floating car non assujettis à des emplacements de stationnement identifiés) se sont implantés à Paris ;

Considérant que les opérateurs de scooters ont ainsi été les premiers à proposer leur service de location de véhicules avec déverrouillage par téléphone portable ;

Considérant que depuis le 6 novembre, est apparu un opérateur de vélos partagés en libre-service, Gobeebike, qui a rapidement déployé plusieurs milliers de vélos sur l'espace public parisien ;

Considérant qu'un autre opérateur, oBike s'est depuis implanté, avec déjà 1200 vélos ;

Considérant que de nouveaux opérateurs de vélos en free-floating (OFO, Mobike) ..., ont également annoncé leur volonté de déployer une flotte de vélos en free-floating ce mois-ci ou le mois prochain à Paris ;

Considérant que l'arrivée de ces opérateurs s'est traduit, en Chine, pays qui a vu naître les systèmes de vélos en free floating, mais également dans toutes les villes mondiales qui furent par la suite concernées, par une sur-occupation de l'espace public ;

Considérant que des dizaines de milliers de vélos endommagés se retrouvent ainsi abandonnés sur l'espace public sans que les opérateurs ne les réclament et doivent être ramassés et stockés, au frais des collectivités.

Considérant que les modèles économiques prédateurs de ces opérateurs reposent en effet sur une maintenance et une régulation minimales et tirent profit d'une occupation gratuite de l'espace public ;

Considérant que toute occupation commerciale devrait par principe faire l'objet d'une contribution ;

Considérant par ailleurs que ce modèle de développement des vélos et des scooters en free floating constitue une aberration écologique et qu'il importe d'inventer un nouveau modèle plus harmonieux et plus vertueux ;

Considérant que la Ville de Paris réaffirme son entière implication dans le développement des mobilités durables à Paris et dans la préservation de l'espace public où doit pouvoir se déployer une mixité des usages et des formes de mobilité dans un climat apaisé ;

Considérant que la Ville de Paris a déjà entrepris un travail avec l'ensemble des opérateurs pour fixer des engagements à respecter en termes de qualité de service et de critères de performance, avec l'établissement d'un code de bonne conduite ;

Considérant que lors du conseil de Paris de novembre, a été adopté un vœu de l'exécutif demandant notamment que soient poursuivies les discussions initiées avec les opérateurs de vélos en libre-service sans stations afin de parvenir à un déploiement maîtrisé et respectueux de l'espace public et une prise en charge par les opérateurs des externalités

négatives induites par ce type de service (récupération des épaves, lutte contre le stationnement gênant)

Considérant que la Ville de Paris proposera au gouvernement que la future loi d'orientation sur les mobilités définisse un cadre juridique adapté aux opérateurs de mobilité occupant l'espace public et la voirie, permettant par exemple l'instauration d'une licence d'exploitation.

Considérant que l'occupation, d'ores et déjà intempestive, de l'espace public par les opérateurs de scooters et de vélos en free floating va devenir dans les prochaines semaines, très préoccupante compte tenu de l'arrivée massive de nouveaux vélos mais également de la poursuite du déploiement des services de scooters.

Aussi, sur proposition de David Belliard, Pascal Julien et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Maire de Paris poursuive le travail entrepris avec les différents opérateurs de vélos en free-floating pour qu'un code de de bonne conduite réellement contraignant et efficace puisse être mis en œuvre dans les meilleurs délais ;**
- **la Maire de Paris établisse un partenariat dans les meilleurs délais permettant de faire contribuer les opérateurs de scooters et de vélos et en free-floating à l'effort d'investissement nécessaire pour aménager l'espace public : (places de stationnement vélos et 2RM, voies cyclables etc...) et à l'effort d'entretien et de nettoyage de l'espace public (enlèvement des épaves).**

EQUIPEMENTS

PUBLICS

Vœu relatif à l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2 », à la situation de la bibliothèque Marguerite Durand et à la création d'une maison des Femmes

*déposé par Yves Contassot, Marie Atallah, David Belliard
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2, les dessous de Paris »,

Considérant que parmi la liste des sites retenus, figure l'institut George Eastman situé dans le 13^e arrondissement,

Considérant que ce site ne peut en aucune manière être considéré comme faisant partie des « dessous de Paris »,

Considérant que ce site est actuellement occupé par des services publics de la ville de Paris,

Considérant qu'il est envisagé de relocaliser la plupart de ces services dans un site à proximité notamment pour la partie des soins dentaires,

Considérant que le site d'accueil est de très mauvaise qualité et devrait faire l'objet préalablement d'une rénovation intégrale,

Considérant que certaines activités n'ont pas encore trouvé de lieu d'accueil possible,

Considérant les très nombreuses remarques et réactions figurant sur le site internet « Réinventer Paris » contestant la vente du bâtiment à des fins privées,

Considérant que rien ne justifie une telle vente sauf à dire qu'il s'agit de brader le patrimoine de la Ville à des fins budgétaires,

Considérant par ailleurs la qualité patrimoniale de l'institut George Eastman simplement protégée par une PVP,

Considérant qu'il arrive que ce niveau de protection n'empêche pas des destructions des éléments patrimoniaux lors d'opération de rénovation ou de modification,

Considérant également les difficultés rencontrées par la bibliothèque Jean-Pierre Melville qui manque de place pour offrir un accueil de qualité à ses utilisateurs,

Considérant que la seule solution proposée par la Ville consiste à considérer la bibliothèque Marguerite Durand comme une variable d'ajustement de son projet de réaménagement du site accueillant les deux bibliothèques,

Considérant le débat et le vœu adopté lors du Conseil de Paris de septembre 2017 relatifs à la nécessité d'un lieu dédié à l'histoire des femmes et du féminisme,

Considérant l'affirmation de l'adjoint à la maire de Paris en charge de la culture qu'il était favorable à la création d'un tel lieu mais qu'il n'avait pas trouvé de lieu à cette fin,

Considérant les projets de la ville de Paris dans le bâtiment George Eastman,

Considérant sa surface de plancher de plus de 5000m²,

Considérant que ce bâtiment dispose d'un amphithéâtre particulièrement adapté pour des colloques ou débats,

Considérant qu'il est possible d'optimiser l'utilisation du site,

Aussi, sur proposition de Yves Contassot, Marie Atallah, David Belliard, et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **Le site George Eastman soit retiré dès maintenant de la liste des sites de l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris 2, les dessous de Paris,**
- **Une étude soit lancée dans les meilleurs délais afin d'examiner différentes hypothèses d'utilisation du site,**
- **Qu'en fonction du résultat de l'étude, et au cas où le déménagement des services l'occupant actuellement serait acté, la ville de Paris y crée un lieu dédié à la promotion de l'égalité femme homme et au rayonnement des droits des femmes incluant un espace dédié à l'histoire des femmes et du féminisme accueillant notamment le fonds Marguerite Durand.**

Amendement relatif à l'approbation du principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires

*déposé par Fatoumata Koné, David Belliard, Jérôme Gleizes
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant l'adoption par le conseil du 19^e arrondissement et de Paris en septembre 2017 de la délibération 2017DU 55 lançant la concertation préalable sur la zone d'aménagement concerté porte de la Villette et visant la création d'un nouveau quartier sur près de 12 hectares de part et d'autre de l'avenue de la Porte de la Villette et de la place Auguste Baron ;

Considérant le vœu adopté le 6 juin 2017 par le Conseil de Paris, sur proposition du Groupe des écologistes de Paris, relatif à la saturation de l'activité du crématorium du Père-Lachaise

Considérant les grands principes du projet d'aménagement de la ZAC Porte la Villette présentée dans la DU 55 visant à :

- retrouver une continuité urbaine entre Paris et les communes limitrophes par l'urbanisation, dans la profondeur des îlots, de part et d'autre de l'avenue de la Porte de la Villette, en cohérence avec le projet de requalification de l'ex-RN2 porté par le Département de la Seine Saint Denis
- produire du logement pour tous les publics et des programmes et activités économiques en lien avec l'arc de l'innovation
- transformer le rond-point routier de la place Auguste Baron en place du Grand Paris, inscrivant le site comme un lieu de destination
- améliorer le confort du lieu par des liaisons urbaines repensées pour les circulations douces et une réorganisation profonde du schéma de circulation
- mettre en œuvre le projet dans le cadre d'une démarche environnementale ambitieuse, poussée et exemplaire

Considérant le projet 2017 DEVE 94 proposant notamment la création d'un 2^eme crématorium porte de la villette en plein cœur du périmètre opérationnel de la future ZAC sur une zone verte UV de près de 4000m² adossé au bd périphérique ;

Il est proposé que, sans remettre en cause l'implantation du crématorium dans la ZAC, les orientations d'aménagement de celle-ci soient publiquement débattues au cours du premier semestre 2018.

Aussi, sur proposition Fatoumata Koné, David Belliard, Jérôme Gleizes et des élu-e-s du Groupe Écologiste de Paris, est rajouté au délibéré :

- **Article 4 : La zone UV de la ZAC de 9 000 mètres carrés sur laquelle empiète le crématorium soit à minima reconstituée dans une taille identique à l'intérieur de la ZAC.**
- **Article 5 : Outre les réunions de concertations prévues dans la délibération DU 55, une réunion d'information publique soit tenue pour faire état des données connues du dossier le futur parc funéraire et son contexte immédiat qui est la ZAC avant juin 2018.**

S ANTE

Vœu relatif à l'exposition aux perturbateurs endocriniens

déposé par Yves Contassot, Fatoumata Koné, Marie Atallah
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que la ville a organisé la 2ème semaine de la santé environnementale du 4 au 9 décembre;

Considérant que selon l'OMS les perturbateurs endocriniens sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants »;

Considérant que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 la protection des citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement;

Considérant que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens »;

Considérant qu'en décembre 2015 la ville s'est doté d'un plan parisien de santé environnementale;

Considérant que l'un des objectifs de ce plan est de limiter l'exposition des Parisien.ne.s aux perturbateurs endocriniens;

Aussi, sur proposition d'Yves Contassot, Fatoumata Kone, Marie Atallah et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la ville étudie la faisabilité d'un audit sur la présence de perturbateurs endocriniens dans les établissements sous sa responsabilité accueillant un public fragile dans le cadre de la fiche action 14 du PPSE;**
- **Que la ville adhère à la charte Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens » de l'association Réseau environnement Santé.**

SOCIAL

Amendement relatif à la réalisation 80 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de transformation d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale de 226 logements PLA-I par Résidences Sociales de France.

*déposé par Fatoumata Koné, Jérôme Gleizes, Marie Atallah
et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que la Ville de Paris assure depuis avril 2005 le pilotage du plan de réhabilitation et d'humanisation des foyers de travailleurs migrants parisiens ;

Considérant que la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CIPLI) a défini en 2002 trois objectifs fondamentaux dessinant le cadre de mise en œuvre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants :

1. Donner un logement digne aux résidents et faciliter la vie collective dans le respect des normes en vigueur,
2. Faciliter le parcours résidentiel des résidents et aider à leur intégration,
3. Intégrer les foyers dans la ville.

Considérant le projet de transformation du foyer de travailleurs migrants 80 rue d'Aubervilliers dans le 19e en résidence sociale de 226 logements PLA-I par Résidences sociales de France ;

Considérant le projet de résidence sociale comprend 3 salles en rez-de jardin (2 salles polyvalentes d'environ 35 m² et 26 m², un bureau dévolu au conseil de concertation de 16 m²), ainsi que divers espaces en articulation avec le gestionnaire (un bureau d'accompagnement social de 20 m², un bureau d'accueil et de gestion de 28 m², une bagagerie de 22 m², une laverie de 27 m², deux lingerie de 26 m² chacune, un local vélos de 28 m²...);

Considérant que le comité des résidents a fait part du manque d'espaces collectifs dans le projet ainsi présenté ;

Considérant que les réunions de concertations doivent se poursuivre au mois de décembre ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Jérôme Gleizes, Marie Atallah et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris amende la délibération en modifiant le plan de la futur résidence sociale Riquet au niveau des espaces cités ci-dessus afin d'augmenter significativement la surface d'espaces collectifs dits espaces de convivialité en lien avec les besoins réels exprimés par les résidents, avec notamment la création d'un espace de salle à manger collective.

Vœu relatif au projet de Centre d'hébergement d'urgence dans le 16e arrondissement

*déposé par Fatoumata Koné, Marie Atallah
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que l'hébergement d'urgence doit pouvoir bénéficier à tous les publics en situation de rue ;

Considérant que la trêve hivernale ne s'est pas appliquée pour le bidonville de la porte des poissonniers ;

Considérant que les familles roms présentes lors de l'évacuation ont été orientées vers des hôtels ;

Considérant le retour d'expérience très positif du centre d'hébergement d'urgence situé sur le site de l'ancienne usine des eaux à Ivry-sur-Seine qui accueille à la fois des familles de réfugiés et des familles roms ;

Considérant que la ville a annoncé la création d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence dans le 16e arrondissement ;

Considérant que le retour d'expérience du centre d'hébergement d'urgence installé en lisière du bois de Boulogne l'année dernière montre que ce dernier s'est parfaitement intégré dans le quartier ;

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Marie Atallah et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la ville s'engage à négocier avec l'État la mise à disposition au moins 20% du nombre total de places du futur CHU pour des familles roms.

PARTICIPATION

CITOYENNE

Amendement relatif à la charte parisienne de la participation citoyenne (1)

*déposé par Joëlle Morel, Sandrine Mees, Fatoumata Koné
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que le concept d'open data doit servir le projet de démocratie participative, de capacité du citoyen à participer à la décision collective, de bien commun, de décentralisation, d'esprit coopératif

Considérant que sous cette acception, il contribue à l'émergence du mouvement des « civic technologies » ; ces outils numériques qui permettent d'améliorer l'engagement citoyen dans les processus de décisions.

Considérant que la loi pour une République numérique publiée le 7 octobre 2016 stipule que l'administration (ministères, collectivités territoriales, établissements publics...) est tenue, lorsqu'elle communique un document administratif au format électronique, de le mettre à disposition du citoyen « dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé ». Par ailleurs, les informations ainsi obtenues peuvent être réutilisées librement et gratuitement, comme le prévoit le Code des relations entre le public et l'administration et que ce droit de réutilisation vaut également pour les documents administratifs divulgués par les acteurs privés chargés d'une mission de service public à caractère industriel ou commercial.

Considérant que la Ville de Paris a déjà engagé une démarche Open Data de publication de certaines données accessibles à l'adresse <http://OpenData.Paris.fr>. Cette démarche a obligé la collectivité à prévoir, dès la contractualisation des marchés par exemple, les modalités de publication des données produites, le cas échéant, dans le cadre de son exécution.

Considérant le programme d'une durée de 10 mois - DataCity - co-conçu par Numa et la Ville de Paris, qui réunit acteurs industriels, startups, et autorités locales pour penser ensemble des projets urbains « afin de rendre la ville plus intelligente, et plus agréable à vivre pour ses citoyens grâce aux données ».

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, Sandrine Mees, Fatoumata Koné et des élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP), la délibération DDCT 183 est amendée comme suit :

**À la page 1 de la charte parisienne de la participation citoyenne, au point 5 « transparence et contrat participatif » la dernière phrase est modifiée comme suit :
« Conformément à sa politique d'ouverture des données publiques, la Ville s'engage à publier les données brutes, anonymisées et traitées de la participation, et le cas échéant, les règles de gestion et le code source des algorithmes de tri et de sélection qu'elle utilise. La Ville s'engage également à publier sur cette même plateforme tout document légalement diffusable et qui concourt à la prise de décision et particulièrement les documents issus de réunions publiques, les études, les comptes rendu des rencontres, des marches exploratoires et plus généralement tout Sur ces documents doivent figurer les objectifs de la réunion, les constats, les accords et les avis différents qui se sont exprimés. Les documents réalisés pour présenter un projet sont sur la plateforme une semaine en amont des réunions publiques.**

Amendement relatif à la charte parisienne de la participation citoyenne (2)

*déposé par Joëlle Morel, Sandrine Mees, Fatoumata Koné
et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que la participation citoyenne qui a longtemps été cantonnée au domaine de l'aménagement, s'est considérablement développée dans d'autres politiques publiques sous l'effet notamment des lois de décentralisation.

Considérant de ce fait, le développement, depuis les années 1990, des conseils de quartiers, réunions de concertation ou autres assemblées consultatives, qui témoignent de la volonté des décideurs d'impliquer davantage la population dans les projets urbains. Et plus récemment, la mise en place des conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, ou encore des dispositifs plus inédits tel le budget participatif à l'échelle de tout Paris ou les référendums locaux, qui actent de la réalité d'une volonté de faire participer des habitant-e-s à la gestion de leurs espaces de vie.

Considérant néanmoins que la question du lien entre participation et démocratie pose aussi celle de la finalité de tous ces dispositifs institutionnels de participation. Ils ont souvent pour objectif d'aboutir à une forme de consensus social et peuvent donc être perçus comme des instruments politiques pour pacifier, voire pour verrouiller les discussions et éviter les conflits.

Considérant dans ce cas, que tous les dispositifs de participation doivent prendre en compte la dimension éventuellement contestataire des citoyens, ainsi que leur capacité à émettre des critiques qui ne peuvent être constructives que si les citoyens ont un accès à de l'expertise.

Considérant la création des Ateliers Citoyens de Paris qui permettent aux parisiens-détenteurs de la carte Citoyenne Citoyen de Paris de bénéficier de premiers conseils en vue de « construire un projet, approfondir des sujets d'actualité, etc. »

Aussi sur proposition de Joëlle Morel, Sandrine Mees, Fatoumata Koné et des élu.es écologistes de Paris, la délibération DDCT 183 est amendée comme suit :

À la fin du point 3 « une participation connue de toutes et tous », ajouter cette phrase : « À cette fin, les Ateliers Citoyens de Paris seront ouverts à tous, au-delà de celles et ceux qui détiennent une carte Citoyenne Citoyen de Paris. Des partenariats seront noués entre les différentes instances de démocraties locales et les Ateliers Citoyens de Paris dans le but que des citoyens contestant des projets de la Ville de Paris puissent faire appel à une expertise extérieure et indépendante, financée par la Ville, afin qu'un dialogue constructif avec les services de la Ville et les élus puisse s'établir. »

T O U R I S M E

Vœu relatif à un contrôle drastique de l'activité de la société Airbnb

*déposé par David Belliard, Jérôme Gleizes, Yves Contassot, Jacques Boutault
et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que Paris constitue le plus gros marché français de la société Airbnb avec plus de 65 000 logements revendiqués ;

Considérant les impacts négatifs de la location saisonnière sur le marché locatif, soustrayant à l'offre de location longue durée de nombreux biens qui seraient très utiles dans le contexte de tension sur le logement que connaît la capitale ;

Considérant que la Ville de Paris estime qu'elle a perdu 20 000 logements depuis 5 ans, c'est-à-dire depuis que Paris est devenu un marché phare pour ces plates-formes ;

Considérant qu'on estime à plus de 20 000, les annonces sur la plate-forme Airbnb qui ne respectent pas la durée maximale de 120 jours de location par an fixée par la Ville de Paris ;

Considérant que 20 % des propriétaires sont multipropriétaires, que 40 % des annonces dépassant le seuil légal de location de 120 jours sont détenues par des multipropriétaires, et que seulement 16 % des loueurs louant plus de 6 logements sont déclarés comme loueurs professionnels ;

Considérant qu'une grande partie des revenus générés par les locations saisonnières sur plate-forme sont captées par des multipropriétaires ;

Considérant qu'Airbnb n'a payé que 92 944 euros d'impôts sur les sociétés en 2016, usant de pratiques d'optimisation fiscale avérées ;

Considérant les différentes mesures prises par de nombreuses métropoles dans le monde pour restreindre les pratiques de locations saisonnières via les plates-formes de type Airbnb et / ou renforcer le niveau de taxation des revenus générés par ces locations saisonnières ;

Considérant que malgré toutes ces mesures, Airbnb propose aux propriétaires loueurs de choisir de percevoir les revenus générés par leurs locations sur une carte de crédit prépayée "Payonner" qui évite ainsi aux propriétaires de devoir déclarer leurs revenus aux impôts ;

Considérant que cette carte est émise à Gibraltar, paradis fiscal notoire et qu'elle permet ensuite à leurs utilisateurs d'effectuer des achats partout dans le monde sans les montants ne puissent être tracés par les autorités fiscales ;

Considérant que cette pratique n'est pas illégale mais participe à inciter à l'optimisation fiscale généralisée, pratique déjà largement utilisée par les entreprises et de riches personnalités comme l'ont révélé les scandales des Panama Papers ou encore des Paradise Papers ;

Considérant que la Ville de Paris a demandé le 20 novembre 2017 au Gouvernement de publier un décret qui permettrait de sanctionner les comportements illégaux de plateformes tel Airbnb ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Jérôme Gleizes, Yves Contassot, Jacques Boutault et des élu-e-s du groupe écologiste, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **la Ville de Paris affirme « tolérance zéro » concernant les écarts commis par l'entreprise et les usager.e.s de la plateforme Airbnb vis-à-vis des obligations légales nationales et municipales réglementant leurs activités.**

- la Ville de Paris mette en œuvre une campagne d'information et de contrôle visant à mettre en œuvre une « tolérance zéro » pour les écarts commis par l'entreprise et les usager.e.s de la plateforme Airbnb.
- la maire de Paris demande à Airbnb de retirer immédiatement de son site la possibilité d'utiliser cette carte prépayée "Payonner". Dans le cas d'un refus, la ville de Paris s'autorisera à limiter drastiquement le nombre de nuitées de location autorisées sur son territoire.

CULTURE

Vœu relatif au raccordement à la fibre optique des entreprises musicales hébergées par le Marché Indépendant des Labels

*déposé par Sandrine Mées, Pascal Julien
et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant que l'association MILA (Marché Indépendant des Labels) accompagne une trentaine de jeunes entreprises installées en pied d'immeubles du parc social de Paris-Habitat, 2 rue messager et dans les rues adjacentes,

Considérant que depuis 1999, l'association MILA tente en vain de raccorder ses locaux et ceux de ses entreprises adhérentes à la fibre optique,

Considérant que ces entreprises sont sélectionnées pour leur dynamisme et leur capacité d'innovation dans la filière musicale, en pointe sur les médias numériques,

Considérant que l'économie du MILA et de ces adhérents dépend étroitement de leurs conditions de travail et notamment de l'accès à la fibre,

Considérant la gêne que le non-raccordement provoque pour leurs activités économiques respectives,

Considérant que les très nombreux mails, courriers, réunions, échanges téléphoniques, et visites sur place entre les différents acteurs à savoir le MILA, la mairie du 18e, l'Hôtel de Ville, Paris Habitat et les différents opérateurs n'ont pu aboutir à une solution de raccordement,

Aussi, sur proposition de Sandrine Mées, Pascal Julien et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que soient prises toutes les dispositions nécessaires pour que les locaux commerciaux occupés par l'association MILA et ses entreprises adhérentes soient raccordés à la fibre optique dans les plus brefs délais.

Vœu relatif à l'avenir du Forum des Images

déposé par Jacques Boutault, David Belliard, les élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris (GEP) et Raphaëlle Primet du groupe communiste - front de gauche

Considérant l'importance des missions assurées par le Forum des Images pour conserver et transmettre le patrimoine cinématographique de Paris et en lien avec notre ville,

Considérant le rayonnement du Forum des Images, par sa programmation propre et les festivals dont il est partenaire,

Considérant le rôle que joue le Forum des Images dans la vie culturelle locale de Paris et notamment des arrondissements du centre de Paris,

Considérant les liens entre le Forum des Images et de nombreux établissements scolaires parisiens et notamment du centre de Paris,

Considérant le projet de transformer les missions assurées par le Forum des Images pour en faire un pôle d'activités recentré sur le numérique, les nouveaux médias et la jeunesse,

Considérant les rencontres qui ont eu lieu entre le personnel du Forum des Images et notamment les représentant.e.s du « Collectif Forum des Images » et le cabinet de M. Bruno Julliard, adjoint à la Maire de Paris en charge de la Culture,

Considérant les inquiétudes persistantes à la fois sur les financements alloués par la Ville de Paris au Forum des Images, le climat social dans cette institution et le projet de transformation évoqué,

Considérant l'attachement de notre municipalité à son patrimoine, à son rayonnement et à sa vie culturelle locale à destination de ses habitant.e.s et de sa jeunesse,

Considérant la nécessité d'un dialogue social exemplaire au sein des institutions parisiennes et des institutions partenaires de la Ville de Paris,

Considérant que les engagements du dernier plan triennal de la Ville de Paris envers le Forum des Images n'ont pas entièrement été respectés en termes de financement pour l'année 2017,

Considérant le changement imminent de direction du Forum des Images,

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, David Belliard, des élu.e.s du groupe écologiste et Raphaëlle Primet du groupe communiste - front de gauche, le Conseil de Paris souhaite que la Ville de Paris :

- **s'engage à la suite de la somme concernée par la délibération 2017 DAC 855 à garantir, comme elle le faisait précédemment, la seconde moitié de son financement au Forum des Images pour l'année 2018 à concurrence du financement de l'année 2017 (tel que prévu par le dernier engagement triennal de la Ville de Paris),**
- **organise avec la nouvelle direction du Forum des Images, les représentant.e.s du personnel, le « Collectif Forum des Images », les Maires des quatre premiers arrondissements de Paris et M. Bruno Julliard une concertation sur l'avenir du Forum des Images et notamment les questions de préservation de l'emploi et de formation ainsi que des missions historiques assurées par cette institution.**

C O M M E R C E

Vœu relatif au Café La Fontaine Henri IV

*déposé par Jérôme Gleizes, Antoinette Guhl
et les élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris (GEP)*

Considérant l'action volontaire de la Ville de Paris, avec le concours de la Mairie du 20^e arrondissement, en faveur du commerce de proximité, notamment au travers du dispositif Vital' Quartiers 1 (2004-2015) qui a permis le recul de 59,4% de la vacance commerciale dans le secteur Belleville ;

Considérant l'action volontaire de la Ville en faveur du commerce de proximité, notamment grâce à l'élaboration du Contrat Paris Commerce, en concertation avec les habitants, en vue d'établir un plan d'action sur des zones marquées par des faiblesses commerciales ne garantissant pas un accès à des services de qualité et de proximité aux habitants (faible densité commerciale dans les Hauts de Belleville et dans le secteur Réunion - Bagnole) ;

Considérant les difficultés liées au trafic de produits illicites dans le secteur de la rue des Cascades et la nécessité de lutter contre ces trafics par tous les moyens, à savoir l'action bienveillante et ferme des forces de police, le dialogue, la sensibilisation mais aussi l'occupation positive du territoire ;

Considérant les enjeux de propreté dans les « petites rues » de l'arrondissement et les difficultés pour les services de la Ville de pouvoir répondre aux incivilités répétées de certains administrés, particuliers ou professionnels, qui profitent de la moindre zone non occupée pour déposer des encombrants ;

Considérant la localisation patrimoniale privilégiée de cette placette de la rue des Cascades où de nombreux visiteurs viennent y découvrir les Regards , le café par la terrasse contribuant à la valorisation et à la sécurisation de ce site ;

Considérant la création d'un Comité de Défense de la terrasse Henri IV, regroupant plusieurs associations reconnues du quartier, des habitants, des usagers et amis de la placette Cascades-Savies, et des clients du café « La Fontaine Henri IV », et qui ont organisé de nombreux rassemblements de soutien ;

Considérant la pétition adressée le 29 octobre 2017 à plusieurs adjoint-e-s à la Maire de Paris par les membres de ce Comité de Défense et de nombreux habitants ;

Considérant certains points du règlement des terrasses et étalages de la Ville de Paris peu adaptés à la topographie du 20^e arrondissement ;

Considérant la demande d'autorisation de terrasse par dérogation adressée aux services compétents de la Ville et au Préfet de police de Paris, accompagnée de témoignages montrant la nécessité de maintenir cette terrasse pour la vie du quartier ;

Considérant l'avis défavorable de la Ville, cette demande ne respectant effectivement pas le règlement des terrasses et étalages car la topographie de la rue des Cascades ne permet pas l'installation d'une terrasse dans l'alignement de la façade du café ;

Considérant que toute autorisation de terrasse est précaire et pour une période temporaire qui ne peut dépasser le 31 décembre de chaque année, les autorisations conformes étant reconduites tacitement chaque année ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes, Antoinette Guhl et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- soit étudiée par la Direction de l'Urbanisme la possibilité d'accorder à titre exceptionnel une terrasse ouverte pour le café de la Fontaine Henri IV, situé au 42 rue des Cascades, dans des conditions précises d'exploitation afin de lui permettre de poursuivre son activité positive pour le quartier tout en contenant toute nuisance que celle-ci pourrait générer ;
- les conditions d'exploitation soient ainsi définies en concertation avec les services de la ville, la Mairie du 20e, les exploitants du commerce et les habitants ;
- une charte d'usage qui liera toutes les parties soit signée et qu'elle précise ces conditions d'exploitation.